



**N/Réf.: ST2026 - Formations i2a SIRxpert**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer des séminaires de **formations SIRxpert** qui se dérouleront selon le calendrier ci-joint.

Nous vous adressons également les conditions générales d'inscription et vous rappelons que le nombre de participants est limité. Nous vous recommandons de vous inscrire rapidement en nous retournant votre **bulletin d'inscription** dûment complété et signé par email, uniquement à l'adresse **stage@i2a.info**.

#### **ATTENTION**

- **Le bulletin d'inscription**, disponible sur [www.i2a-diagnostics.fr](http://www.i2a-diagnostics.fr), **doit être signé du responsable formation ou du bénéficiaire** (en bas à droite du formulaire).
- Depuis le 1er janvier 2019, les établissements publics doivent impérativement communiquer un **numéro d'engagement** ainsi qu'un **code de service** pour permettre la dématérialisation de la facturation.

**Tout bulletin, non signé, non conforme ou incomplet sera retourné au participant et i2a ne tiendra pas compte de sa demande.**

Dans les jours suivants la demande de participation, un mail de pré-inscription est adressé à l'apprenant. Ce mail n'est pas une confirmation définitive de participation au stage.

**La confirmation définitive est envoyée par email au participant dans le mois qui précède le début de la formation**, accompagnée des informations pratiques.

Toute annulation doit être précisée par téléphone puis notifiée par écrit à i2a selon les indications précisées dans l'**article 6 - DESISTEMENT-FRAIS D'ANNULATION** des conditions générales d'inscription. Le désistement ne sera effectif qu'après réception par i2a de l'email d'annulation et des **frais d'annulation pourront être facturés** à l'établissement.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le [site Internet](#).

Dans l'attente de vous rencontrer durant ces séminaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Service Formations - [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info)**

**i2a** ■ 401 avenue du Walhalla ■ Parc Eurêka ■ 34000 Montpellier ■ France  
Tel. +33 4 67 50 48 00 ■ Fax +33 4 67 17 09 06 ■ E-mail : [i2a@i2a.info](mailto:i2a@i2a.info) ■ [www.i2a-diagnostics.fr](http://www.i2a-diagnostics.fr)  
SAS au capital de 711 288 euros – RCS Montpellier B 347 717 118 – APE 7219Z  
VAT FR 77 347 717 118 – SIRET 347 717 118 00041 – EORI FR 347 717 118 00041



## CALENDRIER 2026

M A R S	<p>1 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>10 &amp; 11 mars</b></p> <p>2 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>12 &amp; 13 mars</b></p> <p>3 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>17 &amp; 18 mars</b></p> <p>4 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>19 &amp; 20 mars</b></p>	P A R I S
---------	---	-----------

J U I N	<p>5 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>16 &amp; 17 juin</b></p> <p>6 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>18 &amp; 19 juin</b></p> <p>7 – <b>SIRxpert</b> - Module bactériologie... ..... <b>du 23 au 26 juin</b></p>	P A R I S
---------	--	-----------

S E P T E M B R E	<p>8 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>15 &amp; 16 septembre</b></p> <p>9 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>17 &amp; 18 septembre</b></p>	M O N T P E L L I E R
-------------------	---	-----------------------

S E P T E M B R E	<i>English session      English session      English session      English session      English session      English session</i>	M O N T P E L L I E R
	<p>10 – <b>SIRxpert</b> - Susceptibility testings' management ..... <b>September 22 &amp; 23</b></p> <p>11 – <b>SIRxpert</b> - Susceptibility testings' management ..... <b>September 24 &amp; 25</b></p>	

O C T O B R E	<p>12 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>13 &amp; 14 octobre</b></p> <p>13 – <b>SIRxpert</b> - Gestion de l'antibiogramme ..... <b>15 &amp; 16 octobre</b></p>	P A R I S
---------------	---	-----------

**I2a** ■ 401 avenue du Walhalla ■ Parc Eurêka ■ 34000 Montpellier ■ France  
 Tel. +33 4 67 50 48 00 ■ Fax +33 4 67 17 09 06 ■ E-mail : [i2a@i2a.info](mailto:i2a@i2a.info) ■ [www.i2a-diagnostics.fr](http://www.i2a-diagnostics.fr)  
 SAS au capital de 711 288 euros – RCS Montpellier B 347 717 118 – APE 7219Z  
 VAT FR 77 347 717 118 – SIRET 347 717 118 00041 – EORI FR 347 717 118 00041



## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

### ARTICLE 1 – DEFINITIONS

#### Stage SIRxpert - Gestion de l'antibiogramme

**Thèmes** : paramétrage des fichiers de base, paramétrage des antibiogrammes, paramétrage des saisies et des éditions, paramétrage de l'expertise.

#### **Niveau requis :**

- savoir manipuler le système pour la routine (lectures, accès aux dossiers archivés),
- avoir un minimum de connaissances en bactériologie,
- connaître les antibiotiques,
- savoir ce qu'est un phénotype de résistance.

#### Stage SIRxpert – Module bactériologie

**Thèmes** : paramétrage des fichiers de base, paramétrage des antibiogrammes, paramétrage des saisies et des éditions, paramétrage de l'expertise, listes triées, doublons, gestion avancée : gestion et suivi des phénotypes, gestion des infections nosocomiales, suivi des bactéries multi-résistantes. Epidémiologie (identification, résistance).

#### **Niveau requis :**

- savoir manipuler le système (lectures, accès aux dossiers archivés, déplacements dans les menus, ...),
- connaître les concepts de base du système SIRxpert (germes, antibiotiques, services, prélèvements),
- avoir une connaissance en bactériologie et infectiologie (phénotype de résistance, infection nosocomiale, épidémiologie).

### ARTICLE 2 - PRINCIPES

Ces stages s'adressent aux biologistes et techniciens de laboratoire de bactériologie/microbiologie utilisateurs du système SIRweb et SIRxpert d'i2a installé dans leur service. Ils ne sont conseillés qu'aux personnes ayant une expérience suffisante du système SIR Windows. Ces formations sont basées sur des études de cas et sont essentiellement pratiques (manipulation sur ordinateur). Elles traitent notamment de l'utilisation des dernières nouveautés du système.

i2a se réserve le droit d'accepter ou de refuser un stagiaire selon son acquis.

Les sujets de ces formations sont retranscrits sur un support de cours remis à chaque participant.

Le contenu des formations est sujet à évolution en fonction du niveau et des souhaits des participants.

**Dans le mois qui précède chacune des formations, suivant le nombre d'inscrits, i2a est susceptible de les reporter ou de les annuler.** i2a prévient au plus tôt les personnes inscrites et essaye de définir avec elles une autre date du calendrier annuel des formations en remplacement.

**i2a ne peut être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et par suite d'une insuffisance d'inscriptions.**

### ARTICLE 3 - TARIFS 2026 (FRANCE METROPOLITAINE)

**Stages SIRxpert** : 1 374,00 € H.T. par personne et par stage.

**Stage SIRxpert – Module bactériologie** : 2 749,00 € H.T. par personne et par stage.

Ces prix comprennent la formation, les déjeuners (un par jour) et l'accès à un support de formation via le site Internet d'i2a.

### A LA CHARGE DU PARTICIPANT :

Organisation, réservation (hôtel/restaurant/transport) et frais de ses déplacements (y compris l'acheminement jusqu'au lieu de la formation), hébergement, dîners, dépenses personnelles.

**OBLIGATOIRE** - En signant le bulletin d'inscription, le responsable de la formation ou le participant prend connaissance des frais de désistement (cf. article 6 - Désistement – Frais d'annulation ci-contre) et les accepte sans restriction. Cette obligation s'applique à tous les dossiers d'inscription. **Il s'engage également à avoir pris connaissance de l'ARTICLE 10 - CONDITIONS DE FOURNITURES (SELON LE PROTOCOLE SANITAIRE).**

### ARTICLE 4 - INSCRIPTION

Les conditions générales et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site [www.i2a-diagnostics.fr](http://www.i2a-diagnostics.fr).

Tout bulletin dûment complété et signé doit être adressé avec son bon de commande par mail à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info).

**Attention - i2a n'accepte que les bulletins complets et signés, adressés à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info).** Aucune réservation n'est prise par téléphone, courrier, ou via une autre adresse mail i2a.

**Tout accord de prise en charge doit parvenir à i2a avant la formation.**

Chaque inscription doit impérativement être accompagnée :

- Pour les sites hospitaliers : d'un **bon de commande** établi par un service compétent et d'un **code de service (CHORUS)**,
- Pour les autres établissements : d'un **bon de commande** ou d'une **attestation** de prise en charge.

**Tout bulletin, non signé, non conforme ou incomplet, et non adressé à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info) sera retourné au participant et i2a ne tiendra pas compte de sa demande.**

### ARTICLE 5 - PRE-INSCRIPTION ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Si l'inscription est retenue dans la limite des places disponibles et selon l'acquis du participant, cf. ARTICLE 2 - PRINCIPES, le participant est informé :  
- **dans les jours suivants sa demande de participation**, i2a lui adresse un mail d'enregistrement de sa **pré-inscription**. **Ce mail ne représente pas une confirmation.**

- **dans le mois qui précède le début de la formation, une confirmation d'inscription** lui est adressée par mail avec une notice d'informations sur la session (lieu, plan d'accès – Rappel : l'organisation, les réservations, les frais relatifs aux déplacements jusqu'à la formation et les frais d'hébergement sont à la charge du participant).

**I2a recommande au stagiaire d'attendre sa confirmation d'inscription avant de procéder aux réservations (déplacement, hébergement).**

En tant qu'organisme de formation agréé, i2a est tenue de ne pas divulguer aux autres stagiaires la liste des participants.

### ARTICLE 6 - DESISTEMENT – FRAIS D'ANNULATION

**En signant le bulletin d'inscription, le responsable de la formation ou le participant prend connaissance des frais de désistement ci-dessous et les accepte sans restriction.**

**Ces obligations s'appliquent à tous les dossiers d'inscription :**

- toute annulation signalée entre 15 et 30 jours précédant la formation doit être précisée par téléphone puis notifiée par écrit à i2a au moyen d'un email adressé à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info). Le désistement n'est effectif qu'après réception

par i2a de l'email d'annulation. Une indemnité de **300€ H.T.** par personne et par stage sera facturée à l'établissement.

- toute annulation signalée dans les 15 jours précédant la formation (ou en cas d'absence ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session) précisée par téléphone puis notifiée par écrit à i2a, entraînera le paiement du montant total du stage, par personne et par stage. Le désistement n'est effectif qu'après réception du courrier d'annulation (email à adresser à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info)). Aucun remboursement ne pourra être effectué.

- i2a facturera également comme ci-dessus le participant qui annule son inscription sur le motif de carence de son hébergement. Cf. « i2a n'est pas tenue pour responsable » et i2a conseille dans la notice d'informations adressée lors la confirmation que « le stagiaire doit réserver au plus tôt son hébergement ».

- l'annulation n'entraîne aucun frais si le participant se fait remplacer par un autre participant du même établissement ayant les mêmes besoins en formation ; un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale.

#### **ARTICLE 7 - CONVENTION – FACTURATION**

Sur simple demande écrite à i2a, une convention peut être établie et adressée en double exemplaire au demandeur. Un exemplaire signé est à retourner à i2a impérativement avant le début de la formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence est remise au participant, une facture est adressée au participant ou au responsable de la formation (selon le destinataire de la facturation précisé sur le bulletin d'inscription) ainsi qu'une copie certifiée conforme de la liste d'émargement des participants.

Les prix sont établis en euros et hors taxe, T.V.A. en vigueur en sus, et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de commande. Les tarifs sont susceptibles d'être révisés. Tout nouveau tarif et nouvelles conditions générales seront applicables à leur date d'entrée en vigueur et pour les commandes postérieures à l'entrée en vigueur.

#### Le règlement des factures s'effectue :

- sauf décision contraire d'i2a, à 30 jours date de facturation, par chèque bancaire ou postal ou par virement bancaire (dont les coordonnées bancaires figurent sur les factures) pour les clients suivants : laboratoires privés, revendeurs, industries, cliniques ou distributeurs ;

- en conformité avec le Code des Marchés Publics en vigueur et avec le Décret n°2013-269 du 29 mars 2013 pour les clients suivants : hôpitaux et administrations.

S'agissant des premiers clients, en cas de retard de paiement, des pénalités calculées à compter du jour du paiement prévu par la facture pourront automatiquement et de plein droit être dues par le client à i2a sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à i2a par le Client, sans préjudice de toute autre action qu'i2a serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Le montant de ces pénalités est au moins égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

L'assiette de calcul de ces pénalités de retard est le montant TTC du prix de vente figurant sur la facture. En sus des pénalités de retard, conformément à l'article L.441-6, I du Code de commerce, tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard d'i2a d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, i2a peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Sans préjudice de ce qui précède, en cas de défaut de paiement par le Client d'une seule échéance, ou de non-respect des conditions de paiement, i2a se réserve le droit :

- de supprimer immédiatement toutes les facilités de paiement et conditions commerciales particulières accordées,

- de suspendre ou d'annuler sans préavis ni indemnité toute commande en cours,

- d'exiger le paiement immédiat de la totalité du solde restant dû.

En cas de chèque impayé, les frais de toute nature qu'occasionnera le rejet du chèque sans provision seront à la charge du Client.

S'agissant des seconds clients, en cas de retard de paiement, des intérêts moratoires dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civil au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage, pourront être dus par le client sans qu'i2a ait à les demander, à l'expiration du délai de paiement accordé. Tout client en situation de retard de paiement est également de plein droit débiteur à l'égard d'i2a d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont payés dans un délai de 45 jours suivant la mise en paiement du principal.

Il est précisé qu'aucun escompte ne sera pratiqué par i2a en cas de paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant sur les présentes conditions générales ou sur les factures d'i2a.

#### **ARTICLE 8 - ASSURANCES**

Le participant ou le responsable de la formation déclare qu'il a souscrit une police d'assurance de responsabilité civile pour tous les dommages matériels et immatériels causés aux biens et aux personnes consécutifs à l'exécution des présentes, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, valable pendant toute la durée de la formation. Le participant ou le responsable de la formation s'engage à en apporter la preuve à première demande d'i2a. Toute modification, suspension ou résiliation de cette police d'assurance, pour quelque cause que ce soit, devra être signalée à i2a dans les plus brefs délais.

#### **ARTICLE 9 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

i2a est un **organisme de formation certifié Qualiopi** pour les différentes formations proposées.

Lieux des stages en fonction des dates du calendrier des formations :

- **Montpellier** : salle M2i Formation - 55 rue Euclide, 34000 MONTPELLIER

- **Paris** : salle M2i Formation – Tour Aurore (Quartier des Reflets), 18-19 place des Reflets, 92400 Courbevoie

**Attention** : le choix de l'établissement peut être modifié.

Durée d'un stage : chaque session se déroule sur deux journées consécutives, sauf le Module bactériologie qui est sur quatre journées consécutives.

Horaires quotidiens : de 09h00 à 12h30, déjeuner (puit avec le groupe de participants et le formateur), de 14h à 17h30, soit 07h00 de formation par jour.

#### **i2a n'est pas tenu pour responsable :**

- des réservations (hébergements/restaurants/transports) effectuées par le participant ;
- des annulations de réservations (hébergements/restaurants/transports) effectuées ou non par le participant. En cas d'oubli d'annulation par le participant, i2a ne peut intervenir. Le participant doit alors s'acquitter du montant réclamé par le prestataire ;
- des frais d'annulation afférents aux carences du participant.

En aucun cas, i2a n'est responsable des dommages indirects et/ou immatériels ou imprévisibles pouvant résulter des présentes.

Est considéré comme dommage indirect tout préjudice financier ou commercial, toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de données, de commande, de clientèle, de réputation, ainsi que toute action dirigée contre le participant ou le responsable de la formation par un tiers.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes les autres clauses différentes figurant sur la commande du CLIENT ou éventuellement sur toute correspondance, accord écrit ou verbal antérieur.

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée. Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

**Tout bulletin, non signé, non conforme ou incomplet, et non adressé à [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info) sera retourné au participant et i2a ne tiendra pas compte de cette demande.**

#### **ARTICLE 10 - CONDITIONS DE FOURNITURES – EN PERIODE DE PROTOCOLE SANITAIRE**

Le prestataire qui met à la disposition d'i2a les salles de formation, précise qu'il veille aux éléments suivants, conformément aux dispositions établies par le Ministère du Travail, le Ministère de la Santé et la FFP : désinfection régulière et systématique des locaux, des installations et du matériel ; sensibilisation des participants aux gestes barrière ; présentation du pass sanitaire ; le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux pour tous les stagiaires, les collaborateurs, les formateurs ; mise à disposition de gel hydroalcoolique pour toutes les personnes en présentiel sur le site ; distanciation de 1m minimum avec marquage au sol.

Il ne pourra mettre à disposition les éléments suivants : calepins, stylos, bouteilles d'eau. Chaque apprenant est tenu de venir avec ses propres fournitures et boissons, y compris son masque, ses mouchoirs à usage unique. Les distributeurs de boissons et fontaines à eau seront condamnés.

**Toute personne qui ne respecterait pas les mesures de protection se verra refuser l'accès aux salles de formation.**

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon la mise à jour des recommandations par le Ministère du Travail, le Ministère de la Santé et la FFP.

#### **ARTICLE 11 - CONDITIONS DE FOURNITURES - HORS PERIODE DE PROTOCOLE SANITAIRE**

Le prestataire qui met à la disposition d'i2a les salles de formation, précise les informations suivantes :

- Le matériel sera désinfecté systématiquement par son équipe,
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à votre disposition,
- En fonction du nombre de stagiaires, le respect de la distanciation physique ne pourra être maintenu,

- Aération de la salle de formation,
  - Une machine à café est mise à votre disposition pour les pauses.
- Vous pouvez l'utiliser gratuitement à :
- Paris – La Défense : De 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h30
  - Montpellier : De 8h30 à 10h00 et de 12h30 à 14h00
- En dehors de ces horaires, chaque utilisation coûte 0,50€.

#### **ARTICLE 12 - CONTACTS**

Inscription : tout bulletin dûment complété et signé est à adresser avec son bon de commande à l'adresse e-mail [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info).

Réclamations / Autre renseignement :

Chargée Administrative des Stages, du lundi au vendredi au 04.67.50.48.00 ou par mail à l'adresse [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info).

#### **ARTICLE 13 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

• tous les droits de propriété intellectuelle dérivés des présentes conditions générales et des prestations de formation (dont les supports de formation) appartenant à i2a demeureront la propriété permanente et exclusive d'i2a, ce que reconnaît le participant.

• toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit et même partielle sans l'accord exprès et préalable d'i2a est strictement interdite et constitue une contrefaçon.

#### **ARTICLE 14 - DOMICILIATION**

Les parties élisent domicile :

• pour le participant et/ou le responsable de la formation aux adresses indiquées sur le bulletin d'inscription dûment signé, pour i2a, à l'adresse suivante : 401 Avenue du Walhalla - Parc Eurêka - 34000 MONTPELLIER - France

• toute modification dans l'adresse du client devra être signifiée à i2a afin de lui être opposable.

#### **ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi applicable est la loi française. Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de contestation, pour quelque cause que ce soit, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle du Tribunal de Commerce de Montpellier, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

#### **ARTICLE 13 – PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**

Nos stages garantissent l'accueil des personnes en situation de handicap.

Si tel est votre cas, vous êtes priés de bien vouloir l'indiquer sur le bulletin d'inscription individuelle, dans l'encadré concerné, afin que nous puissions adapter nos outils et méthodes.

# PROGRAMME 2026

## SIRxpert - Gestion de l'antibiogramme

### OBJECTIFS

L'objectif principal est de savoir utiliser le système SIRxpert® - Gestion de l'antibiogramme afin de réaliser des antibiogrammes et tester l'efficacité des antibiotiques pour une infection donnée.

L'objectif est également de pouvoir faire évoluer en toute autonomie le paramétrage du système afin de répondre aux nouveaux besoins du laboratoire et mettre en œuvre la lecture interprétative des antibiogrammes de façon optimale.

### PRE-REQUIS & PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse aux techniciens et biologistes de laboratoire de bactériologie et/ou microbiologie, utilisateurs du système SIRxpert (produits i2a) installé(s) dans leur service.

Elle est conseillée aux personnes ayant une expérience suffisante du système SIRxpert. La formation est basée sur des études de cas et est essentiellement pratique (manipulation sur ordinateur). Elle traite notamment de l'utilisation des dernières nouveautés éventuelles du système. i2a se réserve le droit d'accepter ou de refuser un stagiaire selon son acquis.

### PROGRAMME

#### Jour 1

#### Paramétrage des composants indispensables à la réalisation d'un antibiogramme de qualité :

- **Antibiotiques** : classification en familles, étude de la liste des antibiotiques, étude de leurs moyens d'actions et de leur efficacité ; gestion de leur classification : paramétrage d'une nouvelle famille ou d'un nouvel antibiotique.
- **Germes** : taxonomie bactérienne. Contraintes se rapportant aux germes ; paramétrage de cette liste en fonction de l'écologie de l'établissement et des axes de recherche.
- **Demandeurs** : Qui dans l'hôpital a besoin de ces analyses ? Paramétrage et gestion des services, des médecins, ... ; paramétrage en fonction des besoins épidémiologiques.
- **Prélèvements** : types, origines de prélèvement, localisation. Détermination des différents niveaux de classification possible en fonction de la surveillance épidémiologique souhaitée par l'établissement.
- **Antibiogrammes et antibiogrammes complémentaires** : mise en place et paramétrage des analyses quotidiennes.
- Révisions et exercices

#### Jour 2

**Immersion dans la lecture interprétative des antibiogrammes** : étude de la base de connaissance des règles d'expertise préconisées par le CASFM (Comité de l'Antibiogramme de la Société Française de Microbiologie) ; paramétrage de règles propres à l'écologie locale, mise en place des règles d'expertise.

- **Contrôle de cohérence** : ces règles servent d'une part à contrôler la cohérence entre les résultats de l'identification des bactéries et les résultats de l'antibiogramme, et d'autre part, à contrôler les résultats de l'antibiogramme (résistances naturelles, ...). Cela permet l'élimination des éventuelles sources d'erreur de l'analyse.
- **Lecture interprétative** : ces règles permettent d'effectuer la lecture interprétative des antibiogrammes : détermination des mécanismes de résistance, des effets de synergie ou d'inefficacité dans la combinaison d'antibiotiques, extrapolation de résultats, études des phénomènes particuliers (présence de germes mutants, présence de Béta-Lactamase à Spectre Étendu, ...) prise en compte des caractéristiques du patient pour la prescription et l'aide à la prescription.
- **Gestion des résultats** : antibiogrammes de deuxième intention, test d'antibiotiques supplémentaires.

**Gestion des contrôles de qualité du laboratoire** : concept des contrôles de qualité internes, lien avec le GBEA (Guide des Bonnes Exécutions des Analyses).  
**Fonctions liées aux contrôles de qualité** : entrée des données et suivi.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation est organisée en région parisienne ou montpelliéraine ; les participants choisissent leur lieu et dates de formation d'après un calendrier annuel proposé par i2a.

La formation se déroule dans une salle aménagée pour six stagiaires et un formateur. i2a y installe le matériel pédagogique nécessaire (un ordinateur par stagiaire, imprimantes, vidéoprojecteur, support de cours mis à disposition).

Dans le but d'assurer l'atteinte des objectifs, le contenu des formations est sujet à évolution en fonction du niveau et des souhaits des participants.

### METHODES D'EVALUATION ET SUIVI

Le formateur ponctue la formation de contrôles de connaissances ; en fin de chaque journée, des révisions et exercices sont pratiqués. A l'issue de la session, le formateur fait signer une liste d'émargement aux participants, fait remplir un questionnaire de validation des acquis (QCM) ainsi qu'un questionnaire de satisfaction et fait signer une attestation de présence ; un exemplaire est remis à chacun des apprenants.

### QUALITE DES ANIMATEURS

Les formateurs font partie du personnel i2a et occupent un poste d'ingénieur d'application au sein de l'entreprise. Ils reçoivent une formation qualifiante interne à leur embauche (environ 6 mois).

### DUREE TOTALE

Chaque session se déroule sur 2 journées, soit 07 heures par jour.

# PROGRAMME 2026

## SIRxpert – Module bactériologie

### OBJECTIFS

L'objectif principal est de savoir utiliser le système SIRxpert® - Bactériologie afin de mettre en place et de paramétrer les analyses de toutes les paillasses de bactériologie afin d'assurer un suivi en temps réel des dossiers depuis l'arrivée des tubes au laboratoire jusqu'au rendu des résultats finaux.

L'objectif est également de pouvoir faire évoluer en toute autonomie le paramétrage du système SIRxpert afin de répondre aux nouveaux besoins du laboratoire (modification d'une analyse existante et ou paramétrage d'une nouvelle).

### PRE-REQUIS & PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse aux techniciens et biologistes de laboratoire de bactériologie, utilisateurs du système SIRxpert (produit i2a) installé dans leur service.

Elle est conseillée aux personnes ayant une expérience suffisante du système SIRxpert. La formation est basée sur des études de cas et est essentiellement pratique (manipulation sur ordinateur). Elle traite notamment de l'utilisation des dernières nouveautés éventuelles du système. I2a se réserve le droit d'accepter **ou de refuser un stagiaire selon son acquis.**

### PROGRAMME

#### Jour 1

Paramétrage des éléments indispensables à la réalisation d'une analyse bactériologique (groupe de rubriques) :

- Prélèvements : types, origines de prélèvement
- Résultats de ligne
- Rubriques
- Stades
- Groupes de rubriques
- Association prélèvements / groupe de rubriques

#### Jour 2

Paramétrage de l'expert de bactériologie, mise en place des règles d'expertise :

- Règles pré-analytique
- Règles de cohérences
- Règles d'interprétation
- Règles de finalisation

#### Jour 3

Paramétrage des sessions de travail :

- Saisies par séquence
- Tableaux de bord
- Groupes de colonnes
- Filtres

#### Jour 4

Mise en pratique de deux scénarios :

- Groupe de rubrique ECBU
- Groupe de rubrique HEMOC

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation est organisée en région parisienne ; les participants choisissent les dates d'après un calendrier annuel proposé par i2a.

La formation se déroule dans une salle aménagée pour six stagiaires et un formateur. I2a y installe le matériel pédagogique nécessaire (un ordinateur par stagiaire, imprimantes, vidéoprojecteur, support de cours mis à disposition).

Dans le but d'assurer l'atteinte des objectifs, le contenu des formations est sujet à évolution en fonction du niveau et des souhaits des participants.

### METHODES D'EVALUATION ET SUIVI

Le formateur ponctue la formation de contrôles de connaissances ; en fin de chaque journée, des révisions et exercices sont pratiqués. A l'issue de la session, le formateur fait signer une liste d'émargement aux participants, fait remplir un questionnaire de validation des acquis (QCM) ainsi qu'un questionnaire de satisfaction et fait signer une attestation de présence ; un exemplaire est remis à chacun des apprenants.

### QUALITE DES ANIMATEURS

Les formateurs font partie du personnel i2a et occupent un poste d'ingénieur d'application au sein de l'entreprise. Ils reçoivent une formation qualifiante interne à leur embauche (environ 6 mois).

### DUREE TOTALE

Chaque session se déroule sur 4 journées, soit 07 heures par jour.

# Bulletin d'inscription individuelle

## STAGES SIRxpert 2026

**Ce bulletin est à compléter et à retourner avec un bon de commande, ou une attestation de prise en charge, par e-mail à l'adresse [stage@i2a.info](mailto:stage@i2a.info)**  
**Tout bulletin non signé, non conforme ou incomplet sera retourné au participant et i2a ne tiendra pas compte de sa demande.**

<b>FORMATION</b>	Stage ..... Dates ..... <input type="checkbox"/> MONTPELLIER <input type="checkbox"/> PARIS Stage ..... Dates ..... <input type="checkbox"/> MONTPELLIER <input type="checkbox"/> PARIS <b>Stages SIRxpert : 1 374,00 € H.T. par stage et par participant*</b> <b>Module bactériologie : 2 749,00 € H.T. par stage et par participant*</b> *Tarifs 2026 applicable en France Métropolitaine hors organisation, réservation et frais relatifs aux déplacements, hébergements, dîners, et dépenses personnelles restant à la charge du participant.		
<b>PARTICIPANT</b>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom ..... Prénom ..... <b>Statut</b> <input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Praticien Nom de l'établissement ..... Nom du service ..... Adresse de l'établissement ..... Code postal ..... Ville ..... Pays ..... Tél. <u>professionnel</u> du participant ..... E-mail <u>professionnel</u> du participant* ..... *dans le mois qui précède la formation, la confirmation sera adressée au participant à cette adresse e-mail. <b>Personne en Situation de Handicap</b> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez : ..... Contact du référent Handicap de votre établissement : ..... <b>Restauration</b> Régime alimentaire particulier : ..... Allergies : .....		
<b>FACTURATION</b>	<b>Accord de prise en charge OPCO</b> : <input type="checkbox"/> Oui* <input type="checkbox"/> Non <b>Facturation</b> : <input type="checkbox"/> Client direct <input type="checkbox"/> OPCO * En cas de prise en charge OPCO, merci de nous transmettre une copie de la Prise en Charge sur laquelle figure le numéro de prise en charge. <b>Numéro d'engagement</b> ..... <b>Code de service (CHORUS)*</b> ..... *obligatoire pour les établissements publics sous peine de rejet de la demande. Raison sociale ..... Nom du <b>responsable facturation</b> ..... Prénom ..... Service du responsable facturation ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville ..... Pays ..... Tél. <u>professionnel</u> du responsable facturation ..... E-mail <u>Professionnel</u> du responsable facturation ..... <b>RAPPEL – A joindre au présent bulletin :</b> - Pour les sites hospitaliers → un bon de commande avec un code CHORUS (à renseigner également ci-dessus *) - Pour les autres établissements → un bon de commande ou une attestation de prise en charge		
<b>RESPONSABLE FORMATION</b>	Nom du <b>responsable formation</b> ..... Prénom ..... Service du <b>responsable formation</b> ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville ..... Pays ..... Tél. <u>professionnel</u> du responsable formation ..... E-mail <u>Professionnel</u> du responsable formation .....		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;"> <b>Cachet de l'établissement</b> </td> <td style="vertical-align: top;"> <b>Signature du responsable formation ou du participant</b>                       Nom du signataire (en lettres capitales) .....   <b>Je m'engage à avoir pris connaissance des <u>conditions générales d'inscription i2a</u> et des frais en cas d'annulation et les accepte sans restriction.</b>                       Le ..... / ..... / ..... à .....   <b>Signature</b> </td> </tr> </table>	<b>Cachet de l'établissement</b>	<b>Signature du responsable formation ou du participant</b>  Nom du signataire (en lettres capitales) .....  <b>Je m'engage à avoir pris connaissance des <u>conditions générales d'inscription i2a</u> et des frais en cas d'annulation et les accepte sans restriction.</b>  Le ..... / ..... / ..... à .....  <b>Signature</b>
<b>Cachet de l'établissement</b>	<b>Signature du responsable formation ou du participant</b>  Nom du signataire (en lettres capitales) .....  <b>Je m'engage à avoir pris connaissance des <u>conditions générales d'inscription i2a</u> et des frais en cas d'annulation et les accepte sans restriction.</b>  Le ..... / ..... / ..... à .....  <b>Signature</b>		